PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, M. Fabrice PELERIAUX, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, M. Sébastien TAVERNE, Mme Leïla TOUATI, M. Frédéric GERMAIN, Mme Nathalie VERIE, M. Guillaume LEBRUN, Mme Brigitte DUBOIS, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOCQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY, Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, M. Marc BARSOUM.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : Mme Sophie PIERARD procuration à M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Marie-Claude POTTIER procuration à M. Johan LECERF, M. Sébastien MICHEL procuration à Mme Christine MOUTON.

Absent(e)s : Mme Géraldine DUBOIS, Mme Sylvie MAITREPIERRE, Mme Nathalie LEGEGUE.

21 Présent(e)s, 3 Procurations, 3 Absent(e)s, soit 24 votants.

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance.

Madame CUSSENOT se présente pour remplir les fonctions de secrétaire.

A la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Hasselin, M. Barsoum), madame CUSSENOT est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion du 7 juin.

Aucune remarque.

A la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme DEVOS, M. HASSELIN, M. BARSOUM), le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2022 est approuvé.

III- 5-7 Travaux de voirie CAMVS liés aux programmations 2022-2023 et 2024-2026 – sollicitation de fonds de concours aux communes.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEBLANC qui fait lecture de la convention liée aux programmations de travaux de voirie de la CAMVS comme repris dans la note de synthèse du conseil municipal.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer ladite convention.

Pas de question.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- **Approuve** les modalités de participation des communes selon les propositions indiquées dans la convention compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à la fin de réalisation des travaux actés dans le cadre des programmations voirie 2022-2023 et 2024-2026

- **Autorise madame le Maire** à signer la convention cadre s'y rapportant.

IV- 5-7 Travaux de voirie réalisés par la CAMVS dans le cadre des opérations relevant des « Amendes de Police » pour l'année 2022 – Sollicitation de fonds de concours aux communes.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEBLANC qui fait lecture de la convention proposée par la CAMVS dans le cadre des travaux de voirie relevant des amendes de police pour 2022 telle que détaillée dan la note de synthèse.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer ladite convention.

Pas de question.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- **Approuve** les modalités de participation des communes (par le biais de fonds de concours) pour les travaux de voirie réalisés par la CAMVS dans le cadre des opérations relevant des « Amendes de Police » à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 suivant les recettes perçues au 2ème semestre 2021 au titre des amendes de police dressées en 2020.
- **Autorise madame le Maire** à signer la convention cadre s'y rapportant.

V-5-7 Travaux de voirie suivis en régie opérations relevant des « Amendes de Police » pour l'année 2022 – Sollicitation de fonds de concours aux communes

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEBLANC qui fait lecture de la convention proposée par la CAMVS dans le cadre des travaux suivis en régie relevant des amendes de police pour 2022 telle que reprise dans la note de synthèse.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer ladite convention.

Pas de question.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- **Approuve** les modalités de participation des communes (par le biais de fonds de concours) pour les travaux de voirie suivis en régie par la CAMVS dans le cadre des opérations relevant des « Amendes de Police » à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 suivant les recettes perçues au 2ème semestre 2021 au titre des amendes de police dressées en 2020.
- **Autorise madame le Maire** à signer la convention cadre s'y rapportant.

VI-5-7 Travaux de voirie suivis en régie à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026- Sollicitation de fonds de concours aux communes.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEBLANC qui fait lecture de la convention relative aux travaux de la CAMVS suivis en régie telle que reprise dans la note de synthèse.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer ladite convention.

Question :

Madame DEVOS demande une précision sur l'unité de tarification de la main d'œuvre : 22.09€ par heure, à la journée…..

Monsieur Leblanc précise qu'il s'agit d'un taux horaire.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- **Approuve** les modalités de participation des communes à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026 pour les travaux de la CAMVS suivis en régie.
- **Autorise madame le Maire** à signer la convention cadre s'y rapportant.

VII- 5-7 Autorisation du programme d'investissement voirie de la CAMVS 2022-2023.

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Leblanc qui présente le plan financier estimatif des travaux retenus par la CAMVS pour la réfection de la rue Pierre CURIE :

Le coût estimatif des travaux est de :

✓ Bande de roulement et bordures	282 115€HT
✓ Trottoirs à charge 100% par la commune	58 080€HT
✓ Eau potable à charge 100% CAMVS	126 006€HT

La part à charge communale serait donc de :

- 282115/2 + 58080 = 199 137.50 €HT soit 238965 €TTC
- Soit 232 327.35 € (FCTVA déduit)

Questions :

Monsieur Barsoum demande si le marché est lancé.

Monsieur Leblanc répond par la négative. Les travaux sont prévus 2ème trimestre 2023.

Madame Devos précise qu'il ne faut pas oublier l'augmentation des tarifs des matières premières, les coûts risquent d'augmenter.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- **Approuve** la programmation voirie pour la période 2022-2023 et les modalités financières précédemment citées.

VIII-5-7 Adhésion au groupement de commande entre la CAMVS et la commune dans le cadre des travaux découlant de la programmation d'investissement voirie 2022-2023 approuvé par délibération n°3158 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2021.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEBLANC qui précise que dans le cadre du schéma de mutualisation, il a été convenu de développer les groupements de commande entre la communauté d'agglomération et ses communes membres afin de sécuriser l'achat public et rechercher des économies.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer ladite convention.

Pas de question.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes avec la CAMVS,

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes désignant la CAMVS coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE madame le Maire à :**
    - signer la convention constitutive de groupement sur la base du modèle joint en annexe, auquel la commune souhaiterait participer
    - prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le marché relevant de ce groupement de commande
- **ACCEPTE** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit celle du coordonnateur, à savoir la CAMVS
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à la commune, issues de ce groupement de commandes, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant de chaque adhérent.
-

Domaine et patrimoine

IX-8-3 Mise à jour du tableau des voies communales.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Leblanc qui expose la nécessité de classer dans la « voirie communale » les voies :

N° voie	Appellation	Désignation	Longueur en m	Largeur en m
2	Rue Clémenceau	De la rue Jules Cuisset à la limite de la Commune de FERRIERE LA GRANDE	871	5
5	Rue Sainte Aldegonde	De la R.D.936 à la rue du chemin Vert (VC101)	243	5
6	Rue Pierre Curie	De la R.D.336 à la R.D.936	570	5
7	Résidence Les Charmes	Part de la R.D.336 et se termine en impasse	172	5
18	Impasse des Applevages	Part de la Rue Jules Huart et se termine en impasse	90	4
19	Impasse des Evaux	De la R.D. 336 au territoire de CERFONTAINE et se termine en impasse	114	3
20	Rue du caillou	Du carrefour R.D.136/336 à la rue de la République (VC21)	140	5
21	Rue de la République	De la R.D.136 à la R.D.336	205	5

22	Rue de la Berlandière	De la R.D.136 à la V.C.2	74	5
23	Rue du Transvaal	De la V.C.2 au S.I.V.U et se termine en impasse	312	5
25	Rue de la Liberté	De la R.D.336 aux parcelles 739/740 et se termine en impasse	230	5
27	Rue de l'Egalité	De la V.C.25 à l'école Liémans et se termine en impasse	40	5
28	Rue de la Fraternité	Part de la V.C.25 et se termine en impasse	35	5
33	Impasse de la Briqueterie	De la R.D.336 au Champ des Manœuvres	165	5
34	Impasse Falize	De la R.D.336 au Champs des Manœuvres	122	5
40	Rue du Faubourg Ste Aldegonde	De la limite de la Commune de MAUBEUGE à la dernière maison en impasse	180	5
41	Rue de l'arsenal	De la R.D.936 à la limite de Maubeuge à proximité du pont S.N.C.F	330	5
42	Chemin des chardonnets	De la V.C.5 à la limite de la Commune de MAUBEUGE	50	5
43	Rue du Grand Fort	De la R.D.936 à la rue du chemin Vert (VC101)	316	5
44	Impasse Pasteur	Part de la R.D.936 et se termine en impasse	172	3
50	Ensemble Henri Barbusse	Part de la V.C.104 et dessert l'ensemble Henri Barbusse et se termine en impasse	641	5
52	Rue de la Narbonnière	De la V.C104 à la cité de la Narbonnière	180	3
53	Cité de la Narbonnière	Part de la R.D.136 et se termine en impasse	293	4

60	Cité des Bons Pères	De la V.C.203 au Quartier des Bons Pères	157	5
61	Impasse des Bons Pères	De la R.D.136 au point d'Arrêt des Bons Pères	122	3,5
62	Résidence Le Vallon	Part de la V.C.6 et se termine en impasse	194	5
101	Rue du Chemin Vert	de la commune de Maubeuge à la VC 103 en impasse	309	5
102	Rue de la Vaqueresse	De la R.D.336 à la R.D.236	1015	5
104	Rue Jean Jaurès	De la R.D.136 à la fin de la parcelle N°65 et se termine en impasse	506	5
106	Rue de la Grimpette	De la R.D.336 et se termine en impasse	295	4
203	Rue des Bons Pères	De la R.D.136 à la R.D.136	299	3
401	Rue des Viviers	De la R.D.336 à la limite de la Commune de FERRIERE LA GRANDE	1067	5
31	Impasse du Cimetière	De la R.D.336 au nouveau cimetière et se termine en impasse	125	4
8	Résidence Les chênes	Part de la R.D.336 à la résidence Caucheteur	147	5
17	Résidence Les roses	Entre l'avenue Léon Liémans et la Rue d'Assevent et se termine en impasse	231	5
30	Rue de la Famille Ouvrière (rue de Maubeuge)	De la R.D.336 au relais télé et se termine en impasse	176	3
105	Rue du Glacis	De la V.C.41 au Champs de Manœuvre (se termine en impasse)	528	3
107	Résidence les Œillets	Du chemin d'Hautmont et se termine en impasse	191	5

202	Impasse des Poiriers	Dessert les habitations N°25 et 26 au Verger et se termine en impasse	30	4
204	Rue d'Assevent le Verger	Des habitations n°23/24 aux habitations n°11et 10	170	5
205	Rue du verger	De la R.D.136 à l'habitation n°28	160	5
206	Impasse des Pommiers	Dessert les habitations n°13 et 14 à partir de la rue d'Assevent du verger	100	5
207	Hameau des Saules	De l'habitation n°1 à la R.D.136	230	5
208	Impasse des Pruniers	Dessert l'entrée des habitations n°17 et 18 à partir du verger	60	3,5
NC	rue Jean Moulin	de la rue des Viviers à la rue des Viviers	289	4
NC	rue Yvonne Abbas	de la rue Jean Moulin et se termine en impasse	152	4

Discussion :

Madame Devos rappelle que lors du précédent conseil a été voté la reprise par la commune de deux voiries l'impasse du phénix et la rue d'Hautmont. La commune reprend à sa charge des voiries qui devraient normalement être prises en charge par la CAMVS.

Monsieur Leblanc précise que la commune avait deux choix de voirie pour lesquelles la participation financière est de 50%. Les rues Pierre Curie et le chemin d'Hautmont ont été retenus.

Madame Devos reprend que si les travaux de la rue d'Hautmont sont réalisés par la commune, quelle autre rue a été retenue dans les deux choix demandés par la CAMVS.

Monsieur Leblanc précise que la rue d'Hautmont a été retirée pour des problèmes de budget. Le montant des travaux est moins élevé s'ils sont réalisés par la commune.

Monsieur Barsoum réitère la demande à savoir par quelle autre rue a été actée par la CAMVS en remplacement des travaux du Chemin d'Hautmont.

Monsieur Leblanc répond qu'à ce jour aucune autre rue n'a été prévue par la CAMVS.

Madame Devos demande de revoir cette situation car ce n'est pas normal.

Puis on passe au vote.

Le conseil municipal à la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Hasselin, M. .Barsoum).

- **Autorise** la mise à jour des voies communales telle que reprises dans le tableau ci-dessus.

FINANCES LOCALES

X –7-1 Décision modificative du budget.

Madame le Maire donne la parole à Madame Mouton qui expose la nécessité d'inscrire au budget les provisions suffisantes pour les créances dites douteuses de plus de deux ans (cantine scolaire).

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAP/ART	Désignation de l'article	MONTANTS
023	Virement à la section d'investissement	-2 000.00
42-6817-01	Dotations aux provisions	+2 000.00

INVESTISSEMENT RECETTES		
OP/CHAP/ART	Désignation de l'article	MONTANTS
021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 000.00
4912-01	Provisions pour dépréciation	+ 2 000.00

Discussion :

Madame Devos expose la difficulté de certains parents qui ont reçu plusieurs factures cantine à honorer. La situation a été provoquée par la commune qui n'a pas émis de factures durant plusieurs mois. La conjoncture actuelle peut mettre des familles dans la précarité.

Madame le Maire rappelle que le CCAS est à la disposition des administrés qui rencontrent des problèmes, or aucun parent n'est venu demander l'aide à laquelle il peut peut-être prétendre.

Madame Devos demande qu'un échelonnement de paiement leur soit accepté.

Madame Le Maire répond qu'un échelonnement a été demandé auprès du Receveur pour les familles qui seraient en difficultés.

Puis on passe au vote.

Le conseil municipal à la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Hasselin, M. .Barsoum)

- Autorise la modification budgétaire telle que précisée ci-dessus pour l'inscription d'une provision pour créances douteuses.

FONCTION PUBLIQUE

XI 4-1- Création d'un poste permanent à temps complet dans le grade des attachés territoriaux

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, elle propose la création d'un poste permanent à temps complet dans le grade des attachés territoriaux au 1er novembre 2022.

Question :

Madame Devos demande s'il s'agit d'un nouveau poste pour un nouvel agent.

Madame le Maire répond par la négative, c'est un poste dans le cadre d'une évolution de carrière.

Puis on passe au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité par 24 Voix POUR :

- Autorise la création d'un poste à temps complet dans le grade des attachés territoriaux au 1er novembre 2022.

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour ayant été épuisé la séance est levée à 19H30

Fait à Rousies le 16 Novembre 2022

La secrétaire de séance,

Suzanne CUSSENOT,

Le Maire,

Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES (NORD)